

Serre artisanale

2 m

- Autorisé partout dans les cours latérales et arrière en respectant les marges applicables.
- Maximum 2 par terrains
- Superficie maximale de 5% du terrain ou 40 m²

Cours arrière
et latérale

Bâtiment Principal

Interdit

Interdit

Cours
avant

2 m

Rue

2 m

